

Avis d'Appel à la Concurrence

Acheteur public:

OPH de la Métropole du Grand Nancy
dénommé sous la marque
Office Métropolitain de l'Habitat (OMh) du Grand Nancy
32, rue Saint Léon − CS 95418 - 54054 NANCY Cedex

② 03.83.85.70.80
③ 03.83.85.71.69

Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr

Consultation passée par procédure adaptée suivant les dispositions des articles L. 2123-1-1°, R.2123-1-1°, R2123-4 et R2123-5 du Code de la Commande Publique.

Objet du marché :

Réhabilitation de 85 logements collectifs en site occupé : remplacement des menuiseries extérieures – Rue de la Chiers à Maxéville

<u>Caractéristiques principales</u>:

Type de marché de travaux : exécution

Lieu exécution: 4 et 6 Rue de Chiers à MAXEVILLE (54320)

Code NUTS: FRF31

Délai global des travaux : 14 semaines y compris préparation **Début d'exécution prévisible :** fin août/début septembre 2019

Activité principale du pouvoir adjudicataire : Logement et développement individuel La procédure du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

1 seul lot mis en consultation :

Lot unique - Menuiseries extérieures PVC

Code CPV: 45421000-4: travaux de menuiserie

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Financement:

Par emprunts et fonds propres, sur la base du budget entériné par le Conseil d'Administration

Modalités de paiement : Règlement à 30 jours maximum à compter de la date de réception des factures à l'OPh (art. R.2192-10 du Code de la Commande Publique)

Application d'une retenue de garantie de 5% qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou une caution bancaire.

Avance forfaitaire : 5% du montant du marché si celui est supérieur à **50 000 € HT**. Le versement de l'avance est conditionné par la constitution préalable d'une garantie à première demande ou une caution bancaire la couvrant à 100%.

<u>Forme juridique d'attribution</u>:

Entreprise unique, ou groupement d'entreprises conjointes (avec mandataire solidaire) ou solidaires.

Dans l'une ou l'autre forme de groupement, l'un des prestataires membre du groupement, désigné mandataire, représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Une entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter en cette qualité plus d'un groupement.

Conditions de participation et de sélection des candidats :

- production des documents et attestations demandées ;
- remplir les conditions prévues des articles L.2141-1 à L2141-5 du Code de la Commande Publique ;
- fournir les pièces demandées dans le règlement de la consultation et mentionnées aux articles R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique.

En cas de groupement, il sera pris en compte l'ensemble des compétences apportées par chacun des membres.

Capacités économique et financière :

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Cette preuve peut être apportée par tout moyen et sous quelque forme que ce soit.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Tout moyen de preuve équivalent est accepté par l'OPh.

Références professionnelles et capacité technique :

- par références illustrées, commentées et chiffrées sur les 5 dernières années, si possible similaires aux caractéristiques de la présente opération.
- par certificats de qualification professionnelle. L'OPh de la Métropole du Grand Nancy accepte tout moyen de preuve équivalent.

<u>Justifications à produire au titre de la candidature et de l'offre :</u>

Détail donné dans le règlement de la consultation

Date limite de réception des offres :	12 juillet 2019 à 17H00

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres et candidatures :

Les candidats intéressés par cette consultation devront faire parvenir leur dossier selon les modalités visées au règlement de consultation.

Les dossiers doivent uniquement être déposés sous format électronique, sans obligation d'apposer de signature électronique. Toutefois, les candidats restent liés à leur offre pendant toute la durée de validité de celle-ci. La signature sera exigée lors de l'acceptation de l'offre par l'OPh.

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française.

<u>Critères d'attribution :</u>

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ciaprès :

Valeur technique: 60% Prix des prestations: 40%

Le détail est donné dans le règlement de la consultation

Modalités de retrait du dossier de consultation

Les dossiers de consultation sont téléchargeables intégralement et gratuitement sur le profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Ils peuvent également être remis gratuitement sur demande écrite auprès du service Marchés de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy 32, rue de Saint-Léon à Nancy (54000) Fax : 03.83.85.71.69

Email: cgrandjean@omhgrandnancy.fr ou fsaintmichel@omhgrandnancy.fr

Pour toute demande de renseignements ou questions, les candidats utiliseront l'outil mis à leur disposition, pour chacune des consultations accessibles, dans le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

<u>Important</u>: les candidats devront obligatoirement réaliser une visite sur site avant remise d'offre (bon de visite, joint au dossier de consultation, à compléter et à signer) – Modalités détaillées dans le règlement de la consultation.

Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50).

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat,
- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans le délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (articles R.551-7 à R.551-10 du CJA),
- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification de rejet ou publication de la décision de l'office.
- Recours de plein contentieux par les candidats et les tiers, sans considération de leur qualité, contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et des mesures de publicité concernant l'attribution du marché précisant également les modalités de consultation du dossier

dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne »).

Date d'envoi de l'avis : 13 juin 2019

L'ensemble des consultations de L'OPh est visualisable sur son site internet : www.omhgrandnancy.fr.